

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

45 / 21_196 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES - MOUVEMENTS DE TERRAIN DES BERGES DU TARN ET DE SES AFFLUENTS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Jean ESQUERRE

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

ID : 081-218100048-20210927-21_196-DE

SLO

45 / 21_196 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES - MOUVEMENTS DE TERRAIN DES BERGES DU TARN ET DE SES AFFLUENTS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 septembre 2021

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Assainissement

Urbanisme - ADS

Espaces Naturels - Environnement

Elu(s) référent(s) : Daniel Gaudefroy

Daniel GAUDEFROY, rapporteur,

Une partie du territoire communal est actuellement couverte par un Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain des berges du Tarn » approuvé le 14 novembre 2000.

Ce document est opposable aux tiers et encadre les aménagements dans les zones identifiées comme à risque.

Par arrêté du 13 septembre 2017, la préfecture du Tarn a prescrit la révision de ce plan afin de mieux prendre en compte l'évolution des principes, des règles et des outils conduisant à l'évaluation du risque.

L'article R 562-7 du code de l'environnement précise que « *Le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan* ».

A ce titre, la Ville d'Albi a été destinataire du projet de plan le 2 août 2021 avec un avis à formuler dans un délai deux mois.

Après analyse et compte-tenu des effondrements intervenus entre le 15 janvier et le 15 février 2021 et pour lesquels la commune a sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la Ville d'Albi souhaite une actualisation de la cartographie proposée et une définition détaillée ou des règles plus clairement définies sur certains points.

Les services municipaux et ceux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont conjointement examiné les principales questions réglementaires et techniques que pouvait poser le document soumis à avis.

Une note technique reprenant point par point les éléments à clarifier et à actualiser est ainsi présentée en annexe pour valoir avis de la commune d'Albi.

A la suite de la réception des avis des personnes publiques associées (PPA) dont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale intéressés, une enquête publique sera réalisée par les services de l'État afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer concernant ce projet de révision du Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain des berges du Tarn ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

VU la note technique reprenant les éléments à clarifier et à actualiser c

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la note technique ci-annexée reprenant les éléments à clarifier et à actualiser concernant le projet de de révision du Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain des berges du Tarn ». Cette note technique vaut avis de la commune d'Albi.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.